

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23 septembre 2016	14h51	16.362	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Didier Boillat		
Titre : Modification de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et remboursement des traitements stationnaires des frontaliers assurés en Suisse : quelle conséquence financière pour le canton de Neuchâtel ?		
Contenu : Le Parlement fédéral vient d'approuver (lors de sa session d'automne) une révision de la Loi sur l'assurance-maladie portant sur les dispositions à caractère international. Cette révision va contraindre les cantons à assumer 55% du coût des soins hospitaliers des frontaliers assurés auprès d'une caisse maladie suisse. Les frontaliers auront ainsi la possibilité, en cas de traitement stationnaire, de sélectionner librement un établissement figurant sur la liste des hôpitaux. Cela concerne potentiellement 30'000 frontaliers et les membres de leurs familles, ainsi que 7'000 retraités et les membres de leurs familles soumis à l'assurance de base et habitant dans un État de l'union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE). C'est le canton auquel est « rattaché » le frontalier qui paiera ces 55%. Cela vaudra aussi pour les parents des personnes titulaires d'un permis d'établissement ou de séjour en Suisse, ainsi que pour les bénéficiaires d'une indemnité de chômage suisse et les membres de leurs familles. Pour les rentiers, les cantons se répartiront entre eux les coûts en fonction de leur population résidente. Ce modèle devait coûter 23 millions de francs aux cantons (base 2014), montant qui devrait par ailleurs augmenter au fil des ans. Le Conseil d'État et le service de la santé publique ont-ils déjà effectué des simulations et peuvent-ils nous dire quel coût supplémentaire devrait être à la charge du canton de Neuchâtel ?		
Réponse écrite demandée : ☐ Oui ☒ Non		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Didier Boillat		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :